



Luxembourg, le 10 mars 2020

SYVICOL
Monsieur le Président
3, rue Guido Oppenheim
L-2263 Luxembourg

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à confirmer par écrit les informations données par mon chef de cabinet au sujet de la répartition des rôles entre les autorités communales et les services de l'État en cas de fermeture d'une école suite à un cas d'infection COVID-19.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse se chargera d'informer les parents des élèves ainsi que le personnel enseignant concernés de cette décision.

Les agents du ministère ainsi que les membres de la direction régionale rejoindront l'école pour informer les parents qui s'y rendraient avec leurs enfants et pour accueillir les élèves qui s'y rendraient tout seuls ou en transport scolaire.

Les élèves seront encadrés dans l'enceinte de l'école par les agents en question, qui contacteront les parents afin qu'ils viennent les récupérer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse